

Question écrite sur la procédure de composition du conseil consultatif de la culture néerlandophone

Lors du conseil communal du 25/6, nous avons approuvé la composition du conseil communal de la culture néerlandophone. Dans mon intervention, j'ai donné mon avis critique sur la procédure de composition de ce conseil et, en particulier, la communication avec les personnes impliquées dans le précédent Conseil de la culture néerlandophone. Je voudrais remercier l'échevin pour la manière dont il a corrigé ces problèmes. J'aimerais également le remercier pour les réponses qui ont été données à la commission du conseil communal. Je voudrais expliquer au mieux mes questions et obtenir une réponse de l'administration.

Le Conseil de la culture se compose de trois groupes : les représentants des associations, les experts désignés par la commune et les professionnels et représentants du secteur, dont la bibliothèque néerlandophone, le centre communautaire, le service de la culture, mais aussi les représentants des écoles néerlandophones.

Puis-je savoir comment les experts ont été sélectionnés ? Un profil a-t-il été établi au préalable ? Si oui, quel est le profil ?

De quelle manière les appels à candidatures ont-ils été publiés et comment les candidatures ont-elles été sollicitées ? Y a-t-il eu une annonce publique et, dans l'affirmative, où cela a-t-il été fait ? Si cela a été fait par écrit, puis-je recevoir une copie de cette lettre ? Y a-t-il eu des candidatures écrites et des motivations de la part des candidats ? Comment les candidats ont-ils été invités à se présenter et par qui ?

Jos Bertrand

Réponse :

Cher Monsieur,

Veillez trouver dans le document ci-joint la réponse à votre question écrite datée. 26.06.2019, concernant la nouvelle composition du conseil consultatif néerlandophone, approuvé par le conseil communal lors de la séance du 25.06.2019.

Nous vous souhaitons une bonne réception.

Cordialement.

Daniel Soumillion
Echevin de la Culture et du Patrimoine